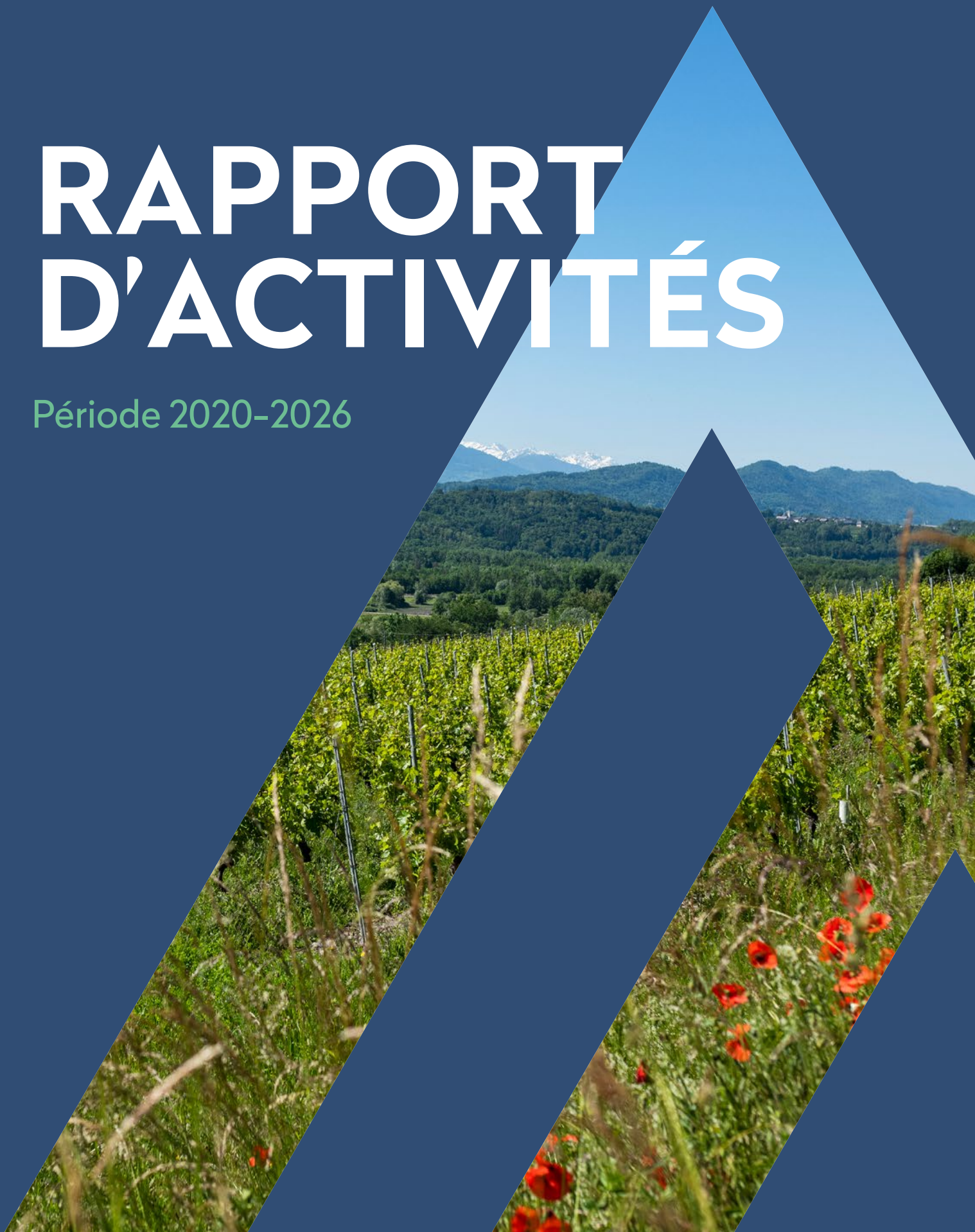


RAPPORT D'ACTIVITÉS

Période 2020-2026





Édito

Le syndicat mixte Métropole Savoie est né de la volonté des élus de disposer d'un espace de réflexion commun en faveur d'un aménagement et d'un développement concerté et durable du territoire. 30 ans après la création du syndicat, son rôle d'animation du dialogue interterritorial à l'échelle de son périmètre s'est affirmé tant par le biais de la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale que des études prospectives conduites pour l'intérêt du territoire et de ses trois EPCI membres (Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie).

Alors que les élus de Métropole Savoie avaient approuvé la révision du SCoT le 8 février 2020, présageant un mandat orienté principalement sur la mise en œuvre du projet, la feuille de route a été percutée par la loi Climat & Résilience en août 2021, introduisant de nouveaux objectifs quant aux impératifs de sobriété des ressources pour faire face au changement climatique. Grâce à une gouvernance active et fonctionnelle, formalisée en 2023 par l'adoption d'un Pacte de gouvernance entre le conseil syndical et ses trois EPCI membres, nous avons su nous adapter et définir, collectivement, une feuille de route en phase avec les enjeux de notre territoire, tout en anticipant les obligations réglementaires.

Ainsi, la période 2020-2026 a été riche en travaux pour le syndicat, appuyée par une mobilisation des élus soutenue mais indispensable.

Fidèle à son esprit d'innovation, Métropole Savoie a exploré la question de la qualité des sols et de leurs fonctionnalités dans la perspective de nous acculturer aux enjeux qui en découlent en matière d'aménagement du territoire, de mettre en œuvre un urbanisme au service de la résilience du territoire, et de nous permettre d'anticiper l'application des enjeux de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la directive sols de l'Union Européenne.

Dans la poursuite de son engagement sur les enjeux de mobilité comme axe majeur des leviers au service de l'aménagement du territoire, Métropole Savoie a impulsé la mise en œuvre du projet mobilité du SCoT en faveur d'une offre ferroviaire cadencée, travail co-construit avec l'ensemble des collectivités compétentes. Par ailleurs, nous disposons désormais d'une connaissance des pratiques de mobilité de nos concitoyens actualisée et approfondie grâce à une grande enquête que Métropole Savoie a pilotée, connaissance indispensable pour éclairer l'action publique.

Face aux défis liés à la nécessaire adaptation du territoire au changement climatique et à des évolutions socio-économiques majeures sur notre territoire, le syndicat a également engagé une réflexion prospective interrogeant le caractère soutenable de notre modèle d'aménagement. Cette étude nous a permis de tracer collectivement et dans le consensus un cap d'équilibre entre développement et préservation pour 2050.

Ce rapport d'activités, rétrospective de la période 2020-2026, illustre la continuité de l'engagement de Métropole Savoie au service d'un aménagement du territoire en transition. Il est aussi une invitation à poursuivre, ensemble, le chemin des soutenabilités esquissé collectivement pour les décennies à venir.

Jean-Claude MONTBLANC

Président de Métropole Savoie
2017-2022

Thibaut GUIGUE

Président de Métropole Savoie
2022-2026

6

La gouvernance et les moyens du syndicat

- ▶ Les instances
- ▶ Les ressources

14

Une coopération au service du territoire

- ▶ Métropole Savoie comme acteur de l'animation territoriale
- ▶ Le syndicat au cœur d'un réseau partenarial
- ▶ Une communication repensée

24

Vie du Schéma de Cohérence Territoriale

- ▶ Le SCoT, un projet de territoire à horizon de 20 ans
- ▶ Anticiper les nouveaux modes d'aménagement : intégrer la qualité des sols
- ▶ Une révision du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique engagée
- ▶ Une mise en œuvre du SCoT à différentes échelles

38

Etudes prospectives

- ▶ L'enquête mobilité 2022
- ▶ Les études préalables à l'instauration d'une ZFE-m sur le territoire
- ▶ Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités
- ▶ Les communs fonciers

46

Observatoire Métropole Savoie

- ▶ L'occupation du sol : un outil de mesure des évolutions de la consommation de foncier
- ▶ Alimenter la stratégie de développement économique
- ▶ Des données au service d'une analyse transversale du territoire

LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS DU SYNDICAT



Formalisation des valeurs partagées par les différentes parties prenantes de Métropole Savoie – *confiance, respect de la diversité du territoire, responsabilité* – le Pacte de gouvernance adopté en 2023 réaffirme la position du syndicat mixte comme scène de dialogue interterritorial et espace de réflexion collective..

Au sein de Métropole Savoie, les élus partagent une ambition commune : construire un territoire harmonieux et durable, adapté aux spécificités locales et aux besoins des habitants.

Le Pacte de gouvernance formalise cette vision en définissant les règles et principes qui guident les actions et le fonctionnement du syndicat mixte en relation avec ses 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres et les 107 communes. Il renforce les pratiques collaboratives déjà en place et affirme une double ambition :

- Assurer une gouvernance claire et partagée entre le syndicat mixte et ses trois intercommunalités membres (Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie).
- Garantir une mise en œuvre efficace du SCoT, en tant que pilier stratégique et opérationnel du développement territorial.

En structurant les actions de Métropole Savoie, ce pacte est l'expression politique d'un projet sur mesure, à la fois ambitieux, volontariste et respectueux des spécificités de chacun, et adapté aux enjeux du territoire et à l'avenir de ses habitants



Les instances

Le syndicat mixte Métropole Savoie est piloté par deux instances :

► Le **Comité syndical**, constitué de 184 délégués, est l'assemblée délibérante. Cette instance décisionnelle adopte les orientations du syndicat, tant sur le plan financier et budgétaire que sur la gestion du SCoT ou l'engagement d'études en matière d'aménagement du territoire. Pour le bon fonctionnement du syndicat, le comité syndical délègue par ailleurs une partie de ses attributions au Bureau ainsi qu'au Président.

► Le **Bureau** est constitué de 27 élus qui représentent Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie, selon un principe d'égalité géographique. Il compte parmi ses membres le Président, ainsi que les 2 vice-présidents. Instance de pilotage, le Bureau informe les élus, suit les travaux engagés et prépare les dossiers à soumettre au Comité syndical.

Dans la perspective de renforcer le dialogue avec les élus du territoire, Métropole Savoie a également mis en place des **conférences territoriales**.*

Chiffres clés 2020-2026

- 34 bureaux
- 26 comités syndicaux
- 6 conférences territoriales

Exécutif 2020-2022

- Jean-Claude MONTBLANC,
Président – élu de Cœur de Savoie
- Corine WOLFF,
Vice-présidente – élue de Grand Chambéry
- Thibaut GUIGUE,
Vice-président – élu de Grand Lac

Exécutif 2022-2026

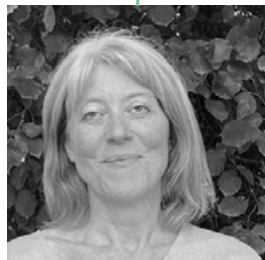
- Thibaut GUIGUE,
Président – élu de Grand Lac
- Corine WOLFF,
Vice-présidente – élue de Grand Chambéry
- Rémy SAINT-GERMAIN,
Vice-président – élu de Cœur de Savoie

*Une conférence territoriale est une instance dans laquelle les élus partagent leurs expériences pour nourrir les décisions du Syndicat. (voir page 15)

Les ressources

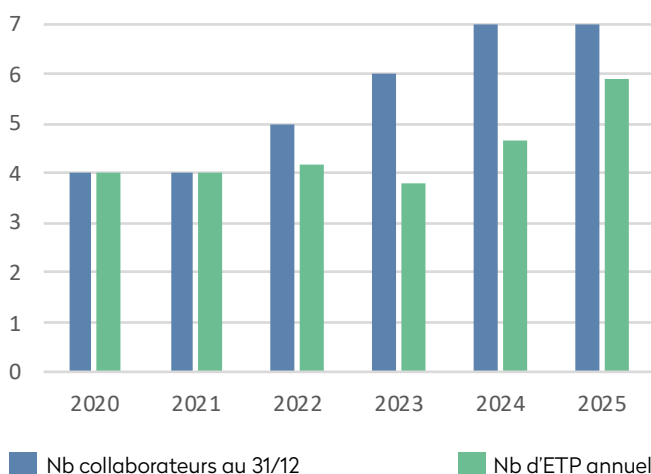
L'équipe technique

L'équipe intervient pour assurer la cohérence des projets d'aménagement à l'échelle du territoire et éclairer les élus sur la vision stratégique à porter sur le territoire d'un point de vue transversal et thématique. Ce travail, souvent en appui des collectivités, contribue à structurer durablement le cadre de vie des habitants. La pluridisciplinarité de l'équipe permet de croiser les approches et de mutualiser les compétences. Attentive à l'évolution des pratiques en urbanisme, l'équipe veille à adapter ses méthodes d'analyse aux enjeux contemporains des territoires.



**Emmanuelle
BLANCHET**
Directrice

Masse salariale de Métropole Savoie



**Lisa-Marine
CATERINO**

Chargée de mission
urbanisme



**Hugo
CHAPUIS**

Chargé de mission
urbanisme et
géomatique



**Nathalie
CHAPUIS**

Chargée de mission
administration et
finances



**Guillaume
DERONZIER**

Chef de projet
urbanisme et
transition écologique



**Margot
HENRION**

Chargée de mission
en aménagement
du territoire



**Tatiana
HOUDIN**

Chargée de mission
géomatique



Les moyens financiers

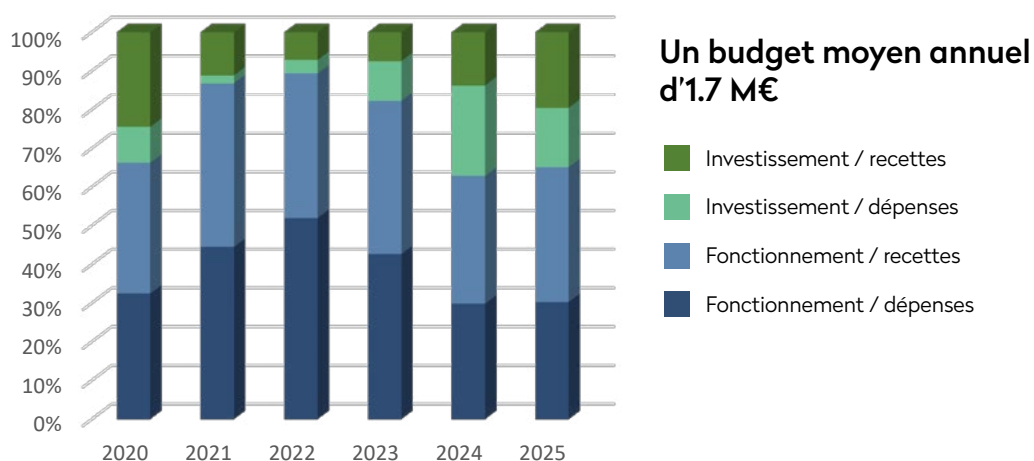
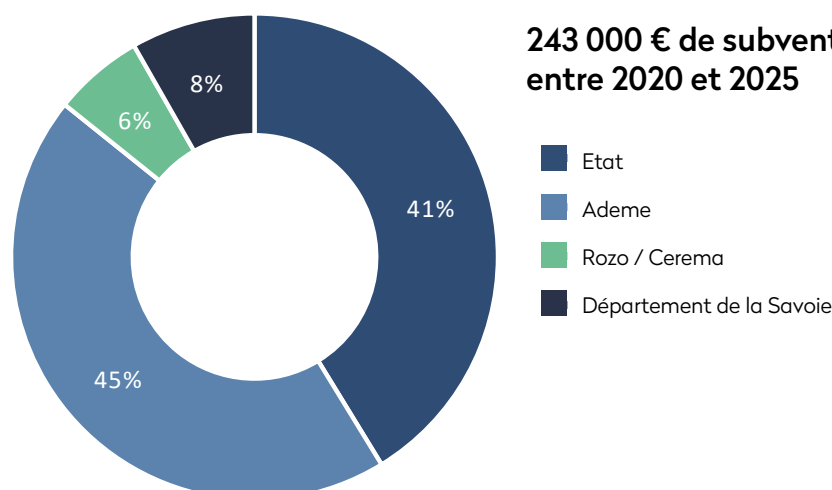
Au cours du mandat, un travail de prospective financière a été établi et a conduit à modifier les modalités de cotisation des EPCI membres de Métropole Savoie permettant de tenir compte de la structuration budgétaire spécifique au syndicat mixte. En effet, l'activité de conduite d'études et de gestion du SCoT inscrite en section d'investissement implique automatiquement des amortissements sur une durée de 10 ans maximum qui pèsent dans les charges de fonctionnement de manière notable. C'est pourquoi, au-delà d'une hausse de la cotisation validée en 2023, une part variable de cotisation a été décidée.

Une programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement a par ailleurs été mise en place

afin de clarifier la feuille de route de Métropole Savoie et son impact financier.

Ces deux outils, prospective financière et programmation pluriannuelle, sont actualisés chaque année dans le cadre de la préparation budgétaire. Ils permettent de disposer d'une vision stratégique de l'évolution du syndicat mixte et d'alimenter le débat d'orientations budgétaires.

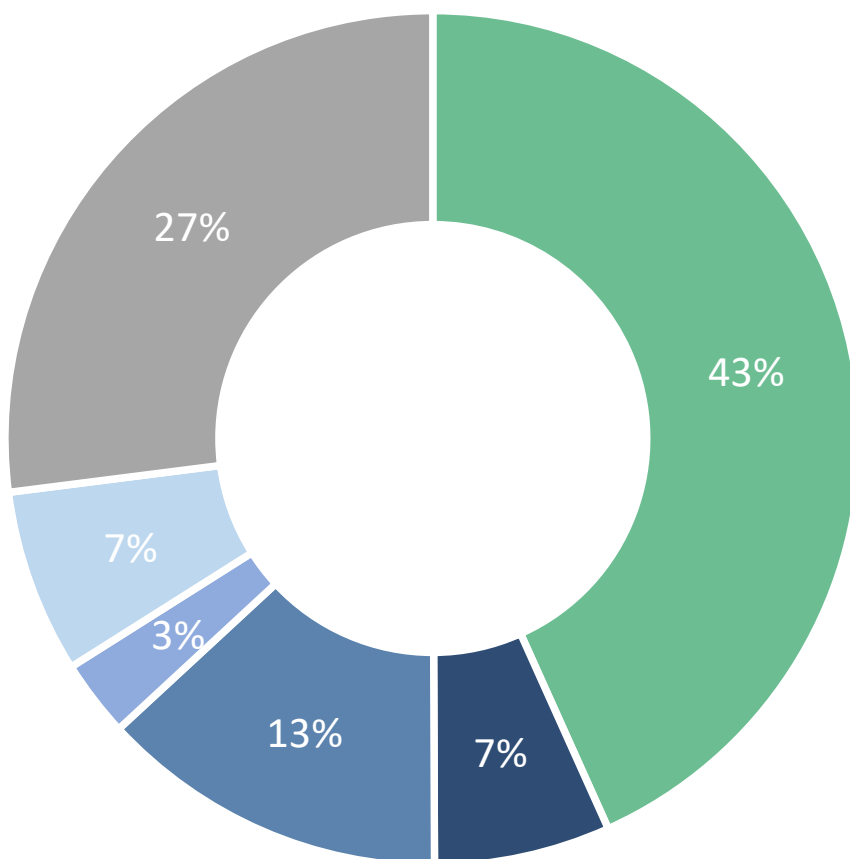
En parallèle, Métropole Savoie attache une importance à la gestion économe de son fonctionnement au quotidien et recherche, autant que possible, des sources de financement extérieur.



Métropole Savoie, pourvoyeur d'activités économiques

Pour mener à bien ses missions, le syndicat mixte s'appuie sur les moyens humains de son équipe technique mais, en fonction des besoins, sollicite également des expertises externes. A cet égard, sur la période 2020-2026, 10 marchés publics ont été conclus afin de conduire des études prospectives et accompagner la mise en œuvre du SCoT pour un montant global de 1 200 000 €HT.

L'organisation de la commande publique du syndicat mixte mobilise automatiquement sa Commission d'Appel d'Offre pour les marchés formalisés. Néanmoins, cet organe est également consulté pour les marchés à procédure adaptée en amont de la décision d'attribution du Bureau.



Répartition des dépenses d'études

- Etudes prospectives
- SCoT - Mise en œuvre mobilité & EnR
- SCoT - Qualité des sols
- SCoT - éval. Environnement / modification simplifiée 2
- SCoT - révision du DAACL
- Mobilité - qualité de l'air (ZFE)

Responsabilité sociale et environnementale du syndicat

Métropole Savoie a mis en place, sur le plan du fonctionnement interne, une orientation claire en matière de sobriété énergétique. Ainsi, la priorité est donnée aux économies des ressources, chacun étant sensibilisé à la réduction des consommations électriques : extinction de l'éclairage, mise en veille du matériel informatique, aération naturelle, utilisation mesurée et adaptée de la climatisation et du chauffage.

En complément, des pratiques écologiques et éthiques sont mises en œuvre de longue date en matière de consommables : produits locaux, bio, recyclables et/ou compostables. Des contenants réutilisables sont majoritairement utilisés (verres, bouteilles, tasses), que ce soit au quotidien ou lors des instances du syndicat mixte. Le tri sélectif est également mis en place (y compris lors des instances), complété par un compost mis à disposition dans les locaux.

Par ailleurs, Métropole Savoie favorise le recours à des prestataires locaux pour les fournitures de type papeterie, bureau, consommables, et recherche également des partenaires locaux pour les traiteurs en cas de besoin, la reproduction et l'impression, ... Quand cela est possible, le syndicat fait également appel à des établissements et services d'aide au travail (ESAT du Nivolet particulièrement).

En matière de politique salariale, le syndicat mixte propose à ses collaborateurs une mutuelle, une prévoyance et des titres restaurant depuis plusieurs années avec une participation employeur. Ces avantages sociaux correspondent à une dépense de 27 608 € sur la période du mandat.

Afin d'être pleinement en cohérence avec la vision stratégique portée par le SCoT notamment en matière de mobilité et de réduction des gaz à effet de serre, Métropole Savoie incite ses collaborateurs à des pratiques de mobilité alternatives à l'autosolisme :

- Pour les trajets domicile-travail, mise en place du forfait mobilité durable depuis le 5 juin 2021 et prise en charge partielle de l'abonnement transport en commun
- Pour les déplacements professionnels, mise à disposition de 2 VAE dont 1 par une location à l'agence écomobilité Savoie Mont-Blanc, ainsi que de véhicules en autopartage via un abonnement Citiz.

En complément, Métropole Savoie a mis en place, dès 2018, le télétravail au sein de l'équipe sur la base du volontariat, permettant également d'agir concrètement sur la réduction des déplacements.

Enfin, l'équipe participe depuis 12 ans au challenge mobilité organisé par la Région et l'agence éco mobilité. À ce titre, le syndicat mixte s'est vu remettre le premier prix dans sa catégorie en 2018 et le troisième prix dans sa catégorie en 2024.





UNE COOPÉRATION AU SERVICE DES TERRITOIRES



Métropole Savoie comme acteur de l'animation territoriale

À l'échelle de son périmètre, Métropole Savoie a renforcé sa capacité à animer le dialogue interterritorial entre les acteurs locaux par deux dispositifs principaux :

► Les **conférences territoriales**, instances consultatives, regroupent les délégués syndicaux selon des critères relatifs à la typologie territoriale de leurs communes. Ainsi 3 conférences sont instaurées : Cœur d'axe / Petite ville et Bourg centre / Ruralité. Ces conférences territoriales viennent renforcer le dialogue en invitant les élus à débattre et échanger sur des problématiques diverses en lien avec leurs spécificités propres et avec les compétences du syndicat. Ainsi, ces conférences ont été mobilisées pour aborder les enjeux de fonctionnalités des sols et de trajectoire de sobriété foncière à renforcer, mais également pour contribuer à l'identification des grandes tendances et des signaux faibles dans le cadre du diagnostic prospectif de l'étude « Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités ».



► Le **Grand Format Métropole Savoie** est un événement annuel qui, autour d'une ou plusieurs personnalités politiques ou experts, met au débat un sujet spécifique. Il s'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux et intercommunaux du territoire, ainsi qu'aux partenaires territoriaux et professionnels locaux de l'aménagement du territoire.

- La **première édition du Grand Format Métropole Savoie** a eu lieu le 21 mars 2024 et portait sur l'enjeu de sobriété foncière. Au programme, une table ronde autour de la question du Zéro Artificialisation Nette en présence de Sylvia Pinel, ancienne ministre du Logement et de Michel Heinrich, Président de la Fédération nationale des SCoT.

Pour retrouver les actes de cette édition ainsi que le replay de la conférence : <https://www.metropole-savoie.com/grand-format/>

- Le **second Grand Format Métropole Savoie** a été organisé sous l'égide du Sommet des idées du Département de la Savoie le 3 juillet 2025 dans le cadre d'un partenariat spécifique. À cette occasion, Jérôme Fourquet, analyste politique et directeur du département Opinon de l'Ifop, a présenté son analyse d'une société de plus en plus fragmentée mettant en exergue « l'archipélisation » de la France d'aujourd'hui.

Visionner le replay du
Grand Format



Le syndicat au cœur d'un réseau partenarial

Fédération Nationale des SCoT

Le syndicat est membre de la fédération nationale des SCoT depuis 2018. Cette dernière compte 363 adhérents, représentant 81% des structures porteuses d'un SCoT.

Acteur national reconnu en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la Fédération des SCoT accompagne ses membres sur 2 axes majeurs :



- Un rôle de centre de ressources en mettant à disposition toute information utile relative aux SCoT, qu'il s'agisse de leur contenu, des procédures ou des pratiques mises en œuvre, et permettant d'accompagner, éclairer et faciliter l'élaboration et la gestion des SCoT tout en favorisant la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences entre ses membres ;
- Un rôle de représentation des structures de SCoT et de leurs intérêts auprès des autorités publiques et de tout organisme concerné par les SCoT. A ce titre, la Fédération exprime des avis et propositions auprès de l'État, des collectivités publiques, des élus et de leurs associations, et, de façon générale, auprès de tout organisme public ou privé en rapport avec les SCoT et les thématiques qu'ils traitent.

Par son action et son fonctionnement, la Fédération dispose d'un ancrage territorial fort, dialogue étroitement avec l'Etat et autres acteurs nationaux et anticipe les enjeux de transitions en menant des études spécifiques (S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement du territoire, Renaturer, La biodiversité dans les stratégies des SCoT, ...).

Métropole Savoie contribue à la vie de la Fédération tant politiquement que techniquement :

- Thibaut Guigue, Président, est membre du conseil d'administration, et à ce titre, contribue aux décisions relatives à la mise en œuvre des actions nationales de la Fédération. Il est par ailleurs intervenu pour la fédération dans des événements nationaux ou organisés par d'autres territoires.
- Emmanuelle Blanchet, Directrice, est membre du club technique national et Guillaume Déronzier, Chef de projet urbanisme-transition écologique, est référent animateur du Club climat – air – énergie.

Différents formats d'animation du réseau des SCoT sont organisés par la Fédération : club thématique, journée de formation (en partenariat avec le CNFPT), webinaire d'actualités législatives et de décryptage réglementaire, rencontre régionale. Ce sont également des temps qui favorisent le partage d'expériences avec d'autres territoires, contribuant à enrichir les réflexions locales et à sécuriser les démarches engagées.

Métropole Savoie a eu le plaisir d'accueillir le Club montagne de la Fédération des SCoT le 9 mars 2026, réunissant une trentaine d'experts de SCoT et partenaires.

Métropole Savoie a également été sollicité pour son expertise et ses travaux afin de témoigner et partager son expérience lors d'évènements organisés par la Fédération :

- Rencontres nationales des SCoT
Intervention de Thibaut Guigue, Président de Métropole Savoie, lors d'une table ronde « urbanisation et mobilité, tracer la voie ».
- Rencontre régionale des SCoT AURA
- Formation « SCoT et sols »
Retour d'expérience du travail réalisé par Métropole Savoie sur la prise en compte de la fonctionnalité des sols dans le cadre de la trajectoire « ZAN ».



Direction Départementale des Territoires de la Savoie

Partenaire incontournable de Métropole Savoie, la DDT de la Savoie est associée aux travaux conduits par le syndicat tant sur le volet SCoT (trajectoire de sobriété foncière, modification simplifiée n°2, révision du DAACL, armature mobilité, énergies renouvelables ...) que sur les études (enquête mobilité, observatoire du foncier économique, Métropole Savoie 2050 : le chemin des soutenabilités, ...). Par son expertise thématique, sa vision transversale et son éclairage réglementaire, la DDT de la Savoie nourrit les instances techniques de travail et contribue également à éclairer les instances politiques du syndicat.

Cette collaboration de travail riche et engagée de longue date assure un soutien majeur à Métropole Savoie dans l'appréhension des enjeux d'aménagement durable du territoire et pour la mise en œuvre du SCoT.

Par ailleurs, l'Etat constitue également un partenaire financier de Métropole Savoie. Outre son soutien pour la révision du SCoT entre 2018 et 2020, l'Etat est intervenu dans différents dossiers de Métropole Savoie : l'enquête mobilité 2022, la modification simplifiée n°2 du SCoT pour déclinaison des enjeux ZAN, l'étude prospective Métropole Savoie 2050, l'appropriation des données Car-Hab.



Métropole Savoie, adhérent de structures locales

En cohérence avec les orientations portées dans le SCoT, le syndicat est membre de l'**ASDER** – l'agence au service du défi énergétique – qui œuvre au quotidien pour la sobriété et l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.



En 2020-2021, l'ASDER a notamment accompagné Métropole Savoie pour évaluer la compatibilité des PLU(i) avec le SCoT sur le volet transition énergétique. Forte de son expertise technique, l'ASDER a mis en place une analyse et comparaison des orientations EnR du SCoT et des PLU(i).

Au cours des 5 dernières années, le syndicat mixte Métropole Savoie est par ailleurs intervenu au sein de la formation dispensée par l'ASDER « chargé de projet énergie et bâtiment durables » autour des enjeux de l'urbanisme de projets durables.

Également adhérent d'**AGATE** – Agence alpine des territoires – Métropole Savoie est amené à s'appuyer sur l'expertise développée au sein de l'équipe, particulièrement en matière de finance (prospective financière et préparation budgétaire), d'assistance aux outils métiers Berger Levrault, et pour des besoins spécifiques en matière de géomatique.



Réseau géomatique local

Depuis sa création en 2019, Métropole Savoie s'investit au sein du réseau GéoSavoie, réseau local des géomaticiens de la Savoie. Ce réseau vise à favoriser les échanges entre les professionnels du territoire et de partager les bonnes pratiques, notamment en matière de disponibilité et de qualité des données, autour de différentes thématiques liées aux enjeux d'aménagement du territoire.

Une rencontre est organisée chaque année, réunissant entre 30 et 50 participants. En 2020, Métropole Savoie a accueilli la deuxième rencontre du réseau, en co-organisation avec le Département de la Savoie.



Une action en faveur de la formation et du partage d'expérience

Depuis plusieurs années, Métropole Savoie collabore avec l'Université Savoie Mont Blanc et assure une intervention dans le cursus de formation de la licence 3 Géographie Aménagement – parcours aménagement et environnement.



Par ailleurs, Métropole Savoie accueille des étudiants en stage au sein de l'équipe technique. Ce sont des opportunités, pour les étudiants, de poursuivre leur formation auprès de professionnels engagés et de produire un travail répondant à un besoin opérationnel de Métropole Savoie. Au cours de la période 2020-2026, le syndicat a ainsi accueilli 6 stagiaires, de formation Bac+2 à Bac+5 principalement dans les domaines de l'urbanisme - aménagement du territoire et de la géomatique.

Enfin, le syndicat est également sollicité dans le cadre de formation ou d'évènement de type séminaire programmé par divers organismes (Etat, Ademe, CDC Biodiversité, FNAU, ...) afin de partager des retours d'expérience sur la démarche engagée par Métropole Savoie en matière de :

- ▶ Prise en compte de la fonctionnalité des sols
- ▶ Sobriété foncière engagée depuis 20 ans
- ▶ Transition énergétique
- ▶ Articulation urbanisation / mobilité

Un engagement de Métropole Savoie pour une politique nationale des sols

En février 2025, le syndicat mixte Métropole Savoie, par son Président, a répondu favorablement à l'appel « Pour une politique nationale des sols » à l'initiative de l'Institut de la Transition Foncière.



Socles de l'aménagement et de la biodiversité, les sols jouent un rôle majeur dans la transition des territoires. En France, l'artificialisation avance 4 fois plus vite que la démographie, mettant en péril leur rôle clé dans le stockage du carbone et la gestion de l'eau.

C'est pourquoi, la coalition composée de la Région Bretagne, la Métropole de Lyon, le Département de Loire-Atlantique, Métropole Savoie, ainsi que de l'Ordre des géomètres-experts et le Conseil national de l'Ordre des architectes s'est unie autour de l'Institut de la Transition Foncière. Cette coalition demande aux pouvoirs publics la mise en place d'une politique nationale des sols à travers 14 propositions organisées en 4 axes : Connaître, Gouverner, Financer et Accompagner.

Métropole Savoie a pris part à cet appel en tant qu'acteur impliqué dans la mise en œuvre de la sobriété foncière depuis 20 ans. Cette implication s'inscrit également dans la poursuite des travaux engagés par Métropole Savoie sur la connaissance des sols, avec l'appui de l'Ademe et du Cerema.

Partageant la conviction de la nécessité d'intégrer les multiples enjeux liés aux fonctionnalités des sols dans la stratégie d'aménagement du territoire, Métropole Savoie poursuit son partenariat avec l'Institut de la Transition foncière, association d'intérêt général regroupant les acteurs engagés autour d'une gestion durable des sols. Ainsi, Métropole Savoie est actuellement associé à une étude sur les modèles économiques de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Cette étude vise à alimenter le débat sur la soutenabilité des modèles de gestion durable de ces espaces qui ne bénéficient pas de modèles économiques viables face à la rentabilité de l'artificialisation des sols.



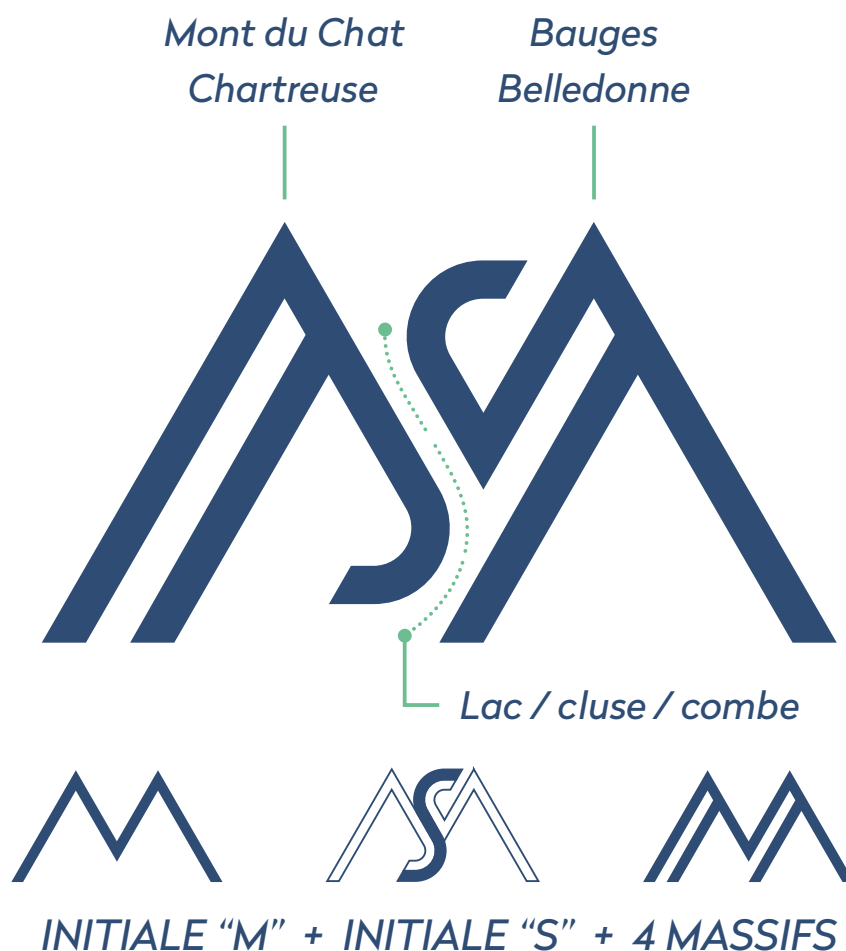
Une communication repensée

Pour répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience, Métropole Savoie a renforcé sa production de supports pédagogiques à destination des élus des EPCI et des communes. Pour accompagner cette ambition, le syndicat a modernisé son identité visuelle.

Plus qu'un changement graphique, cette évolution marque sa volonté d'être mieux identifié par tous les acteurs de l'aménagement du territoire, de rendre ses missions et ses actions plus lisibles, ainsi que ses travaux plus accessibles.

Dans un contexte législatif issu de la loi Climat et Résilience impliquant un renforcement des travaux de Métropole Savoie et de la production de supports pédagogiques à destination des élus des EPCI et des communes, Métropole Savoie a renouvelé son identité visuelle.

Cette évolution vise à améliorer l'identification du syndicat par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, ainsi qu'à assurer une meilleure lisibilité de ses missions et de ses actions.



Visionner l'animation
graphique



La refonte du site internet Métropole Savoie, fondée sur la nouvelle identité visuelle, a été réalisée courant 2024 avec l'appui de l'Agence Giesbert & Mandin, dans le cadre d'un travail collaboratif associant l'ensemble de l'équipe. Le nouveau site poursuit trois objectifs majeurs :

- Structurer l'information institutionnelle, pour rendre l'organisation et le rôle du syndicat immédiatement compréhensibles pour tous,
- Mettre en lumière la richesse des études et des diagnostics portés par le syndicat et valoriser son expertise technique,
- Offrir une interface intuitive qui simplifie la consultation et le partage des ressources documentaires, que l'on soit élu, partenaire technique ou citoyen simplement curieux de son cadre de vie.

<https://www.metropole-savoie.com/>



Au-delà des supports traditionnels, Métropole Savoie investit désormais les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et YouTube) pour transformer la donnée technique en un contenu vivant et accessible, et informer le public et les acteurs de l'aménagement sur les missions, actions et actualités du syndicat.

L'objectif est de partager des contenus pédagogiques, diffuser des conférences, relayer les actualités et informations du syndicat, mais également de valoriser la participation du syndicat à des démarches partenariales et les travaux menés par le syndicat.

À ce jour, LinkedIn constitue le réseau présentant le rayonnement le plus important.

+250

abonnés en 2025

10 à 150

réactions par publication

25

publications en 2025



LA VIE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Le SCoT, un projet de territoire à horizon de 20 ans

Le SCoT Métropole Savoie approuvé en 2005, un des premiers de France, a porté une ambition volontariste en matière de préservation des espaces, de réduction de la consommation foncière, d'articulation de l'urbanisation à la desserte en transport en commun et de mixité sociale.

Fort de résultats solides, le SCoT a néanmoins fait l'objet d'une révision engagée en 2017 afin de répondre à des enjeux de risques inondation (nouveau PPRI) et de zones humides impactant les choix de développement économique de 2005, de s'inscrire dans le cadre législatif ayant évolué et d'intégrer les communes des Bauges dans son périmètre.

La révision du SCoT approuvée le 8 février 2020 s'inscrit dans la continuité du premier projet, en renforçant la préservation des espaces agricoles, des espaces d'intérêt écologique et en poursuivant sa trajectoire de sobriété foncière. Face aux enjeux de changement climatique et de transition écologique, le projet 2020 porte une ambition renouvelée en matière de mobilité autour notamment du déploiement d'une offre ferroviaire cadencée avec réouverture de 4 haltes sur le territoire pour mieux répondre à la mobilité du quotidien. Le projet vise également à un territoire plus autonome énergétiquement comprenant notamment des orientations fortes en matière de production d'ENR



Depuis l'approbation de la révision du SCoT, le document a connu deux évolutions.

La modification simplifiée n°1 approuvée le 23 octobre 2021 a permis de corriger une erreur matérielle relative à la représentation graphique du « pôle préférentiel à dominante économique » de Plan Cumin (commune de Porte-de-Savoie). Seuls les documents cartographiques du DOO ont été modifiés.

La modification simplifiée n°2 approuvée le 6 février 2026 traduit, sur le territoire de Métropole Savoie, le renforcement de la trajectoire locale de sobriété foncière en réponse aux obligations introduites par la loi Climat & Résilience. La définition de cette trajectoire « ZAN » s'appuie sur le renforcement et le déploiement des leviers de sobriété foncière pour le développement de l'habitat, à savoir :

- Renforcement de la densité moyenne par niveau d'armature principalement dans les communes situées dans le cœur d'axe

- Introduction des objectifs de densification en dehors de l'axe métropolitain et renforcée dans les communes situées dans le Cœur d'Axe

- Renforcement de la proportion de logements à produire en fonction des formes urbaines (plus de logements collectifs / groupés / intermédiaires) selon les niveaux d'armature. Ce travail donne un dimensionnement foncier par niveau d'armature ou par commune.

En complément, pour lutter contre l'altération des fonctionnalités des sols engendrée par leur artificialisation, la modification a permis d'introduire des Zones Préférentielles de Renaturation (ZPR). Elles ont vocation à définir l'intérêt prioritaire de désartificialisation en fonction des enjeux liés à l'amélioration de la santé des populations, l'adaptation du territoire au changement climatique et à la reconquête de la biodiversité.

Vous avez dit loi Climat & Résilience ?

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets fixe la **trajectoire nationale de réduction de consommation foncière à 2050** en deux temps :

→ **À 2031** : réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente.

→ **À 2050** : atteindre le "zéro artificialisation nette des sols", en réduisant l'artificialisation des sols par décennie



Anticiper les nouveaux modes d'aménagement : intégrer la qualité des sols

Une première approche la fonctionnalité des sols à l'échelle du périmètre du SCoT

**Métropole Savoie, lauréat de l'AMI
« Expérimentation ZAN » de l'ADEME en
2022**

Un projet décliné en 3 volets :

Volet stratégie pour caractériser les potentiels fonciers au regard de l'enjeu de qualité des sols et définir les principes de territorialisation du ZAN adaptée au territoire de Métropole Savoie dans sa diversité,

Volet opérationnel à travers des expérimentations par l'application de principes d'aménagement intégrateurs des enjeux du ZAN tout en tenant compte de la qualité du sol,

Volet pédagogie pour sensibiliser les élus, partenaires et professionnels de l'acte de construire aux enjeux soulevés par le ZAN.



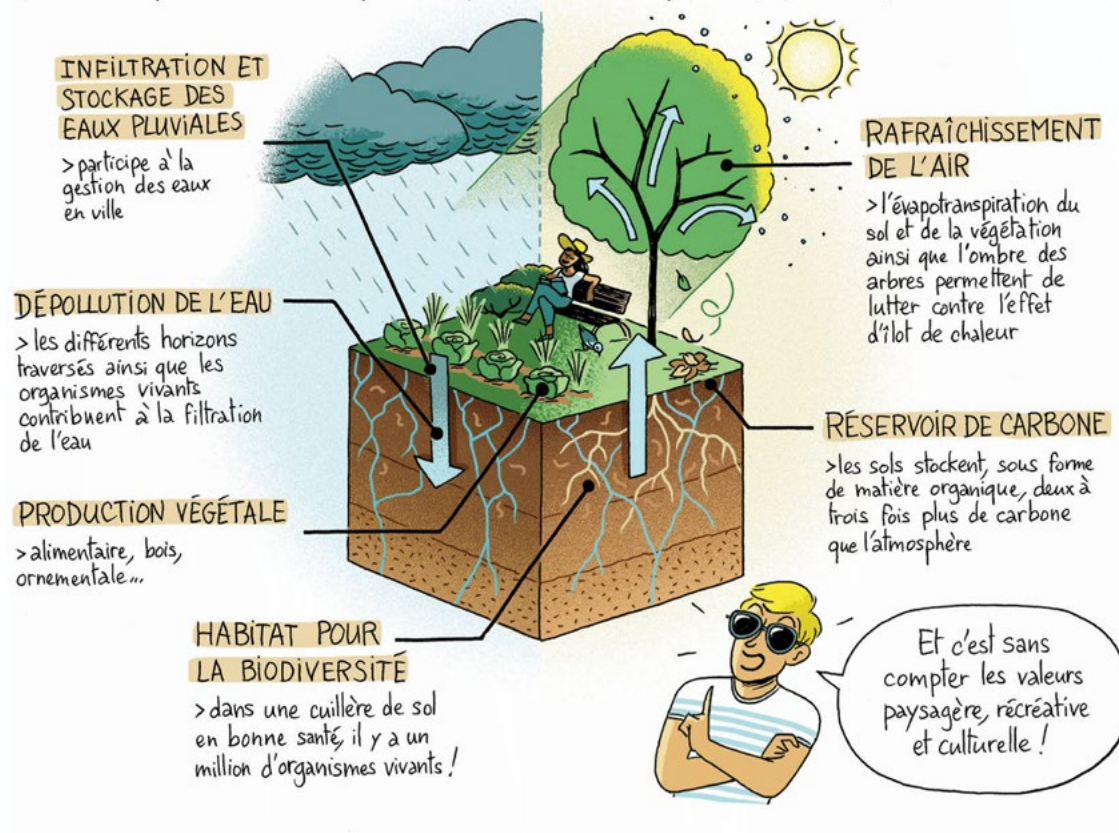
La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 définit l'artificialisation des sols comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »

Les sols disposent de plusieurs fonctionnalités contribuant à atténuer le dérèglement climatique, à restaurer la biodiversité et à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants via la régulation hydraulique, le stockage du carbone, la dépollution de l'air, du sol et de l'eau ainsi que la qualité apportée aux paysages du quotidien¹.

Métropole Savoie a souhaité se saisir de ces enjeux, en mettant au cœur des principes de territorialisation de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » la prise en compte de la qualité fonctionnelle des sols.



Or la préservation du sol constitue une opportunité de rendre les territoires plus résilients. L'artificialiser, c'est souvent se priver de précieux services qu'il rend, parmi lesquels :



*Illustration 2019 - Mathieu Ughetti - «Les super pouvoirs des sols» - [accès à la publication](#)

Le syndicat mixte s'est rapproché du Cerema, qui a piloté le projet « MUSE » (financé par l'ADEME en partenariat avec le BRGM, l'INRAE, le CEREGE et l'INSTV) entre 2017 et 2021. Le développement de la méthode « MUSE » permet de **caractériser et de cartographier les fonctionnalités des sols à l'échelle d'un document d'urbanisme**. Il s'agit d'aborder l'objectif ZAN avec une vision qualitative des sols qui permet, par l'identification de leurs fonctions, de favoriser la préservation des sols remplissant des fonctions indispensables pour répondre aux enjeux du territoire.

Métropole Savoie compte parmi les premiers territoires de France à avoir expérimenté cette méthode MUSE, laquelle a été déployée courant 2022-2023, avec l'appui du Cerema Centre-Est, à l'échelle du périmètre du SCoT.

Les quatre grandes fonctions des sols analysées en **dehors du milieu urbain** sont :



Pour chaque fonction, un indicateur évalue le niveau de fonctionnalité, de très faible à très fort.

Pour le **milieu urbain**, une approche spécifique a été développée, permettant d'apprécier la capacité des sols à exercer tout ou partie des fonctions associées à un sol naturel.



Pleine terre

Une démarche qualitative de la fonctionnalité des sols, véritable apport pour le territoire, au service des nouveaux modèles d'aménagement du territoire :

- La production d'une nouvelle connaissance en matière de fonctionnalités des sols à l'échelle du périmètre du SCoT. Cette nouvelle connaissance doit être appréhendée comme une première approche, pertinente à l'échelle du SCoT, qui nécessite néanmoins d'être complétée par une analyse plus fine dans les secteurs à enjeu, et qui a vocation à être croisée avec d'autres enjeux.
- Une approche qualitative qui alimente le projet de territoire, par son intégration dans le SCoT à l'occasion de la modification simplifiée n°2.
- Une nouvelle connaissance ayant permis de caractériser le foncier potentiellement artificialisable dans l'enveloppe urbaine au regard de la

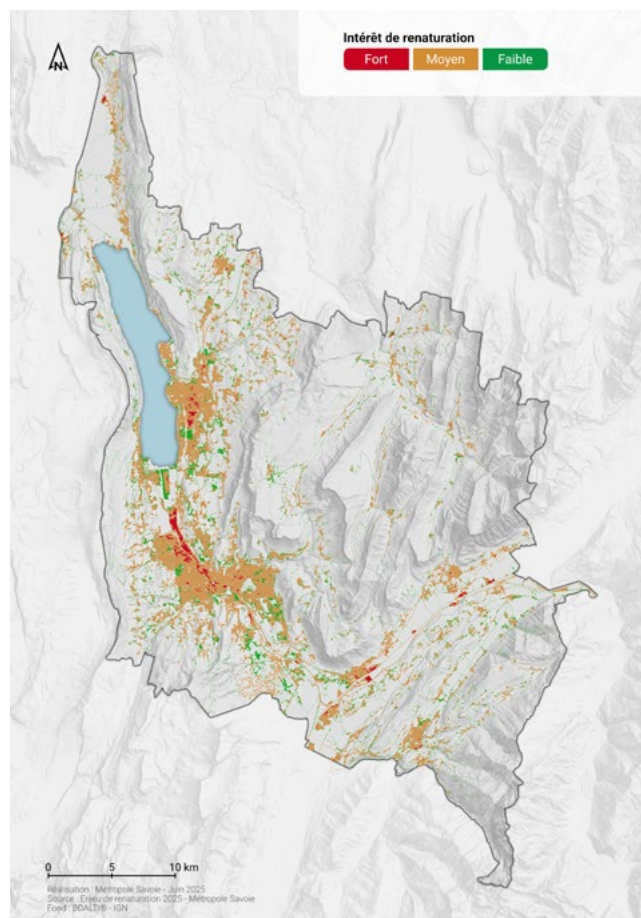
fonctionnalité des sols. Dans un souci de synthèse, l'analyse croisée foncier / fonctionnalités des sols a fait l'objet d'une catégorisation en 3 « niveaux de sensibilité » en matière de fonctionnalité de sols : faible, moyen, forte. Cette approche en « niveau de sensibilité » facilite l'appréhension de l'information et permet d'apporter un nouvel éclairage pour aider les élus à prioriser leur choix d'aménagement (protection de l'espace ou définition d'un usage). Cette caractérisation permet ainsi d'obtenir un premier niveau d'alerte sur l'enjeu de prise en compte des sols à l'échelle des secteurs potentiellement artificialisables, à croiser avec d'autres approches sur les milieux et d'autres enjeux, et le cas échéant à approfondir par des analyses plus fines.

Des « zones préférentielles de renaturation »

L'enjeu de « renaturation » introduit dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) à atteindre en 2050 « consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé ».

Métropole Savoie s'est emparé du sujet, en structurant une approche visant à promouvoir la renaturation progressive des secteurs artificialisés les plus propices dans un triple objectif : reconquérir la biodiversité, participer à l'adaptation du territoire au changement climatique, et améliorer la santé ainsi que le cadre de vie des habitants. Pour ce faire, les collectivités pourront s'appuyer sur les zones préférentielles de renaturation, qui hiérarchisent l'intérêt à renaturer des espaces artificialisés au regard des enjeux précités.

Les secteurs artificialisés ont par ailleurs fait l'objet d'une analyse à une échelle plus fine afin d'identifier les fonciers présentant un gisement de renaturation (parkings, friches, cours de bâtiments scolaires, autres zones artificialisées sans affectation...). Ces données, pouvant constituer un socle de travail, seront mises à disposition des EPCI membres.



Des travaux partagés avec les élus de Métropole Savoie

Dès 2023, le syndicat a ponctué ses travaux, de temps de partage de connaissances et d'expériences ayant permis une acculturation des acteurs du territoire (élus, techniciens des EPCI, professionnels de l'aménagement) à l'enjeu de prise en compte de la fonctionnalité des sols :

- ▶ **8** Comités syndicaux
- ▶ **8** Bureaux
- ▶ **3** Conférences territoriales
- ▶ **1** Grand Format Métropole Savoie consacré aux enjeux de sobriété foncière et ZAN
- ▶ **7** Rencontres en groupe de commune à Grand Lac et Cœur de Savoie
- ▶ **1** Comité des Maires de Cœur de Savoie
- ▶ **2** Commissions Urbanisme de Grand Chambéry

1 livret « Métropole Savoie au défi de la loi Climat et Résilience » à destination des élus : document synthèse sur les attentes de la loi, la trajectoire de diminution de la consommation foncière déjà engagée sur le territoire, la démarche menée en matière de fonctionnalités des sols, la méthode de définition des potentiels fonciers et les principes de territorialisation des objectifs ZAN sur Métropole Savoie.



La révision du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique engagée

Métropole Savoie a lancé la révision de son Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique et a saisi l'opportunité de rejoindre le programme InTerLUD+ pour accompagner le volet logistique d'une charte de logistique urbaine durable concertée avec les acteurs économiques.

Lors de la révision du SCoT approuvée en 2020, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) - qui avait été intégré au SCoT en 2013 - n'a pas fait l'objet d'une refonte dans la mesure où ses orientations étaient toujours en phase avec les enjeux du territoire. Seuls des objectifs en matière de transition énergétique ont été nouvellement introduits et les objectifs de mixité des fonctions, de mutation urbaine et de sobriété foncière renforcés.

Cette révision doit permettre de répondre de façon pertinente et adaptée aux nouvelles interrogations :

- Comment le SCoT peut-il accompagner les démarches de revitalisation des centralités engagées (conventions ORT, opérations Coeur de ville, ...) ?
- Quelle ambition en matière d'optimisation et de développement du foncier commercial dans un contexte où la trajectoire ZAN vient interroger les disponibilités foncières et la manière de produire les surfaces commerciales ?
- Quelle ambition pour un aménagement résilient dans un contexte d'adaptation climatique ?
- Comment accompagner les nouvelles pratiques (drive, e-commerce, circuits-courts), traduction d'une évolution de notre rapport aux commerces physiques et aux grandes surfaces ?
- À quoi ressembleront les zones commerciales de demain ? Quelles mutations prévoir ?

Métropole Savoie mène cette démarche en mobilisant différents acteurs du territoire. En 2024, la réalisation du diagnostic commercial comprenant une mise en perspective d'enjeux en matière de commerce a été confiée à la CCI de la Savoie. En 2025, le marché visant à recruter un groupement de bureaux d'études à même de conduire la révision du DAACL et de mener la démarche InTerLUD+ pour l'intégration du volet logistique a été lancé. La mission d'étude a ainsi démarré début 2026 et a vocation à associer les partenaires publics et les acteurs privés concernés. Ces travaux (diagnostic logistique et définition des enjeux territoriaux, choix de la stratégie de développement artisanal, commercial et logistique, élaboration de la charte de logistique urbaine durable et de son plan d'action, formalisation du DAACL) s'achèveront jusqu'au premier trimestre 2027.

Une démarche
d'étude en
partenariat avec



InTerLUD+



LOGISTIC
LOW-CARBON

La démarche InTerLUD+ : de quoi s'agit-il ?

Indépendamment de sa compétence SCoT, le syndicat mixte est positionné comme un acteur clé sur les questions de prospective et d'approche thématique (énergie, mobilité, environnement, ...) pour garantir une cohérence de réflexion et de déclinaison d'objectifs à l'échelle de l'ensemble de son territoire particulièrement diversifié en termes de ressources, de maillage de la mobilité, de localisation de l'emploi, de densité d'habitat, d'accès aux équipements, services et commerces.

C'est pourquoi, Métropole Savoie s'est engagé dans le programme InTerLUD+ (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable), porté par le Cerema, Logistic Low Carbon et Rozo, au travers de la signature d'une convention tripartite. Le programme a pour vocation de créer des espaces de dialogues entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer une charte de logistique urbaine durable et efficiente en faveur d'un transport de marchandises décarboné, et de mettre en place des actions en ce sens.

Métropole Savoie est ainsi en charge d'élaborer cette charte et son programme d'actions, en co-construction avec ses 3 EPCI (Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie) et avec les acteurs économiques. La mise en œuvre opérationnelle des actions relèvera ensuite des EPCI ou d'acteurs tiers.

Le Cerema et Logistic Low Carbon apportent un soutien à la mise en œuvre de ce programme InTerLUD+ via un appui technique, organisationnel et financier.



Une mise en œuvre du SCoT à plusieurs échelles

Au quotidien, les avis d'urbanisme

Le syndicat mixte Métropole Savoie est saisi en tant que Personne Publique associée (PPA) par les collectivités du territoire pour émettre des avis sur l'élaboration et les évolutions des documents d'urbanisme locaux ainsi que sur une partie des projets de construction du territoire.

Les avis relevant des documents de planification

Dans le cadre de l'élaboration ou de l'évolution des documents d'urbanisme locaux, le syndicat est identifié par le code de l'urbanisme comme personne publique associée. A ce titre, son avis est sollicité pour toutes les procédures relatives aux documents d'urbanisme locaux du territoire. Plus précisément, il s'agit des PLU, PLUi, PLUi-HD, des cartes communales, mais également des PLH, PDM, RLPI. Par ailleurs, lorsque les collectivités le sollicitent, le syndicat accompagne les collectivités dans leur démarche.

Métropole Savoie formule également des avis sur les procédures d'évolution des SCoT limitrophes ainsi que sur l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme supérieurs au SCoT dans la hiérarchie des normes (SRADDET, SRC, ...).

Les avis relevant du code de commerce

En tant que membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, le syndicat émet un avis sur tout projet d'implantation commerciale supérieure à 1000 m² de surface de vente.

De plus, dans les communes de moins de 20 000 habitants, Métropole Savoie est également sollicité pour s'exprimer sur tout permis de construire portant sur une surface de commerce comprise entre 300 m² et 1000 m² de surface de vente.

Les opérations d'aménagement supérieures à 5 000 m² de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, toute opération d'aménagement supérieure à 5000 m² de surface de plancher doit être compatible avec le SCoT. Bien que non imposé par le législateur, il a été convenu avec les EPCI membres, que Métropole Savoie se charge directement de l'analyse de ces opérations au regard du SCoT. Ce mode de fonctionnement s'intègre dans le processus d'instruction effectué par les services des EPCI.

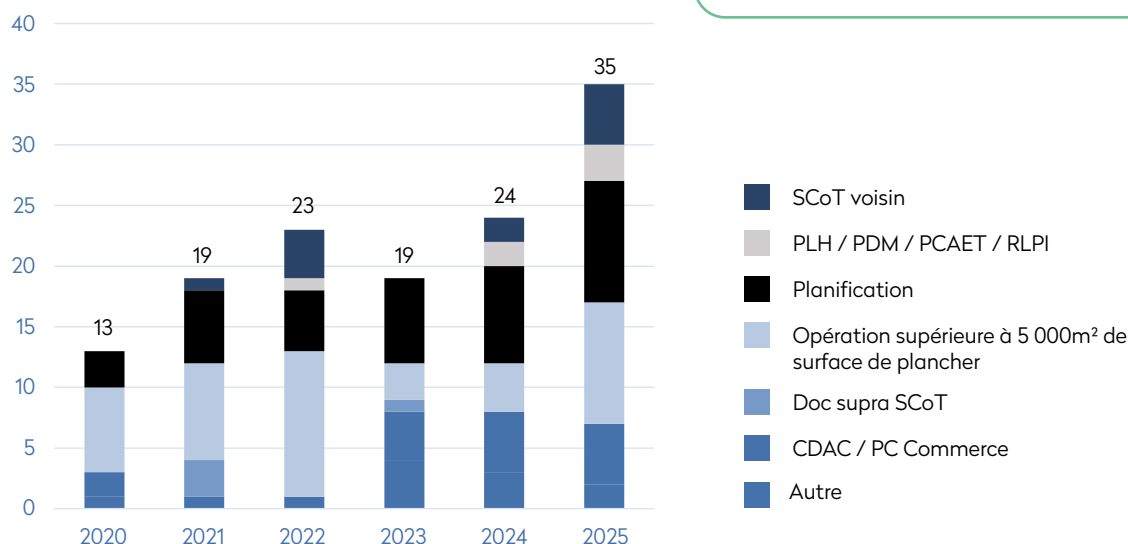
La sollicitation du syndicat permet de garantir le respect de la compatibilité des projets avec le SCoT et également de disposer d'un suivi des opérations importantes à l'échelle du bassin de vie.

133 avis rendus entre 2020 et 2025

Les ¾ des avis concernent :

- Les projets de construction (opérations supérieures à 5000 m² de surface de plancher et les permis de construire à vocation commerciale dont les CDAC – 45%
- Les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) – 29%

Bilan des avis 2020-2025

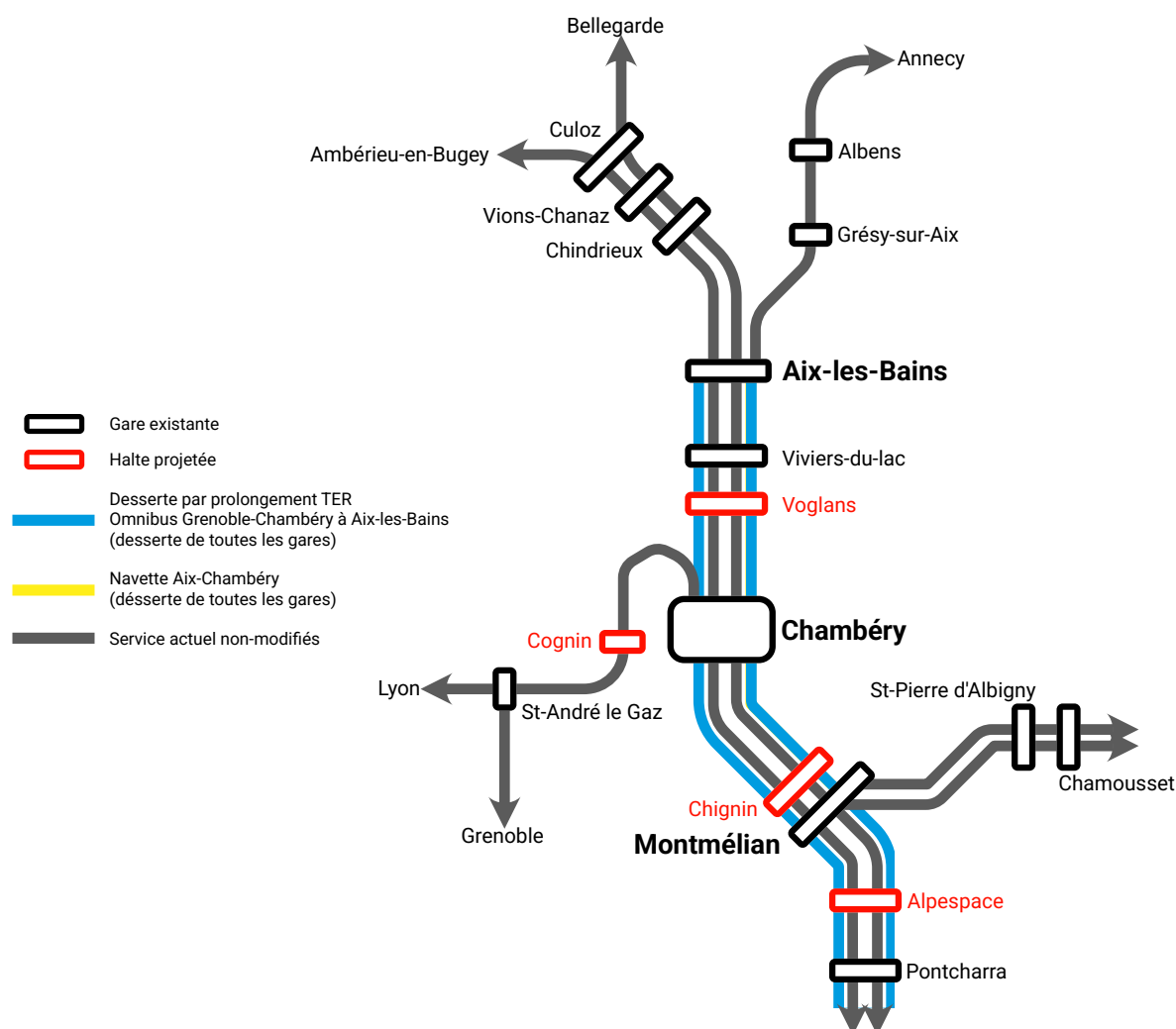


Le projet mobilité porté dans le SCoT

Pour faire face au changement climatique, à la congestion urbaine, et répondre aux besoins de déplacement des habitants, le projet mobilité inscrit dans le SCoT s'appuie sur une armature de la mobilité qui renforce l'offre multimodale dans l'axe métropolitain à partir de l'épine dorsale ferroviaire. Ainsi, le projet prévoit :

- Le développement d'une offre ferroviaire cadencée en heures de pointe – et répondant aux besoins de mobilité du quotidien – avec l'ouverture de 4 nouvelles haltes ferroviaires (Voglans, Chignin, Ste-Hélène-du-Lac, Cognin).
- La structuration et la hiérarchisation de nouveaux pôles d'intermodalité.
- Un rabattement organisé des territoires ruraux vers les pôles d'intermodalités.
- Une offre d'écomobilité développée en renforçant le maillage en modes actifs, l'accessibilité tout mode des espaces économiques et le réaménagement des sections routières à apaiser par un meilleur partage des voies au profit des TC et modes actifs.

Deploiement de l'offre ferroviaire : principes inscrits dans le SCoT approuvé le 8/02/2020



Dès 2021, les élus de Métropole Savoie ont mobilisé les acteurs du territoire afin d'impulser la mise en œuvre d'une composante essentielle de l'armature mobilité de Métropole Savoie : le déploiement d'une offre ferroviaire cadencée en heures de pointe avec l'ouverture des 4 haltes ferroviaires. Ainsi, ce projet fait l'objet d'une étude d'exploitation ferroviaire engagée depuis 2022 dans un cadre partenarial formalisé par une convention relative au « financement d'un programme d'études pour le développement de l'offre TER sur le territoire de Métropole Savoie ». Cette étude est financée par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et Métropole Savoie, et conduite par SNCF Réseau.

L'étude d'exploitation ferroviaire vise à définir les modalités de déploiement de l'offre ferroviaire cadencée déclinées selon trois temporalités, court terme (2028-2030), moyen terme (2030-2035) et long terme (après 2035).

Les partenaires de l'étude ferroviaire sur Métropole Savoie



Suite à la promulgation de la loi du 27/12/2023 relative aux services express régionaux métropolitains (SERM), et fort du contexte du projet mobilité du SCoT et de l'étude d'exploitation ferroviaire en cours de réalisation, les collectivités du territoire se sont inscrites dans une démarche de SERM. Cette démarche vise un développement cohérent de l'ensemble des composantes multimodales pour faciliter l'usage coordonné, par les habitants, des différents modes de déplacement (ferroviaire, transports en commun routiers, covoiturage, vélos). Dans ce contexte, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les collectivités du territoire Métropole Savoie et Avant-Pays-Savoyard ont déposé un dossier de demande de labellisation SERM au printemps 2024. Le label SERM ayant été octroyé par décision du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires de juin 2024, les partenaires ont poursuivi la démarche par l'élaboration d'un dossier de préfiguration du SERM finalisé fin 2025.



Favoriser la transition énergétique

Le SCoT Métropole Savoie est porteur d'une ambition affirmée en matière d'énergie, en promouvant la sobriété énergétique et en encourageant fortement le recours aux énergies renouvelables (EnR). Cette ambition est traduite par des orientations particulièrement volontaristes applicables aux nouvelles constructions, certaines chiffrées.

Les évolutions du cadre réglementaire en matière d'énergie ces dernières années, ainsi qu'un besoin d'accompagnement des EPCI / communes de Métropole Savoie pour une bonne traduction dans les PLU(i) des orientations du SCoT, ont rendu nécessaire la réalisation d'une étude et la production d'un « kit de déclinaison ».

Un nécessaire « audit » des orientations du SCoT en matière d'énergie renouvelable au regard des évolutions réglementaires (RE 2020, loi Climat & Résilience...)

Le cadre législatif et réglementaire national en matière d'énergies renouvelables s'est en effet significativement renforcé suite à l'approbation de la révision du SCoT en 2020 :

- Entrée en vigueur progressive de la réglementation environnementale des constructions de bâtiments (RE2020), en remplacement de la RT 2012 ;

► **Nouvelles obligations en matière d'énergies renouvelables (toitures de bâtiments, parcs de stationnement)** introduites par la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 et la loi d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable du 10 mars 2023.

Il s'est ainsi avéré nécessaire d'« auditer » les orientations du SCoT en matière d'énergie renouvelable afin d'interroger leur validité et leur pertinence dans ce nouveau contexte.

Cette analyse, qui a permis également d'auditer les principales prescriptions chiffrées en matière d'EnR des PLUi de Grand Lac, Grand Chambéry et le PLU de Montmélian (exprimées différemment par rapport à l'orientation du SCoT, tout en étant compatible), a ainsi été menée en ce sens entre 2022 et 2023 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'études (AEC énergie et Atelier ATU).

Les conclusions de l'étude ont montré que les orientations du SCoT ainsi que les prescriptions des PLU(i) restent globalement pertinentes au regard des évolutions du cadre législatif et réglementaire. Elles gardent un véritable effet levier pour le développement des EnR sur le territoire de Métropole Savoie, ce qui confirme leur actualité et leur intérêt.



Un « kit de déclinaison » des orientations SCoT en matière d'énergie pour en faciliter la traduction dans les PLUi

Ce « **kit de déclinaison** » a été élaboré durant l'année 2025 avec l'appui d'un groupement de bureau d'études (NK1 Urbanisme et AEC énergie).

Ce document propose, dans une approche pratique et pédagogique, des modalités de déclinaison dans les PLU(i) des principales orientations et objectifs du SCoT en matière d'énergie. Il contient :

- Des déclinaisons possibles dans le règlement écrit ;
- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : « énergie-climat : sobriété énergétique et production d'EnR dans le neuf ».

Par ailleurs, afin d'assurer une bonne appréhension et application de la principale règle en matière d'énergie renouvelable applicable aux nouvelles constructions, le kit propose également, en complément :

- Un modèle d'attestation destinée aux demandeurs d'autorisation d'urbanisme, leur permettant de justifier du respect de la règle au stade de la demande d'autorisation (et permettant un contrôle facilité pour le service instructeur). Ce modèle d'attestation est accompagné d'une fiche pédagogique qui fournit les explications nécessaires pour remplir l'attestation, et contient d'autres informations utiles extraites, en synthèse, de l'OAP thématique.



ÉTUDES PROSPECTIVES



L'enquête mobilité 2022

En 2007, une première Enquête Déplacement Grand Territoire (EDGT) a été réalisée sur le territoire de Métropole Savoie et l'Avant-Pays Savoyard. 15 ans après cette première enquête, les modes de vie et les modes de déplacement ont évolué. Afin de disposer d'une nouvelle photographie des comportements de mobilité sur le territoire pour alimenter les politiques publiques et dans le but de nourrir la mise en œuvre des orientations des documents de planification, le syndicat mixte Métropole Savoie et ses 3 intercommunalités – Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie – ainsi que le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, ont souhaité réaliser une nouvelle enquête sous le label Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²). Cette démarche a été engagée fin 2020 avec le soutien de l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et le Département de la Savoie.

Ainsi, Métropole Savoie a porté la réalisation de l'enquête mobilité avec l'appui technique du Cerema sur la période 2020-2024. Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, l'enquête a été décalée dans le temps pour permettre de retrouver les conditions courantes et habituelles en matière de pratique de déplacements des habitants. De ce fait, l'enquête EMC² Métropole Savoie – Avant-Pays Savoyard a été réalisée de mars à mai 2022, sur un périmètre couvrant 151 communes et environ 280 000 habitants.

Au terme de l'enquête et du temps inhérent au travail statistique et d'analyse des données, 3 publications ont été réalisées :

- Une synthèse présentant les principaux enseignements issus des analyses. Dans un format relativement court, ce document est destiné à éclairer les élus intéressés et souhaitant se saisir des enjeux de mobilité. Cette synthèse a été envoyée aux délégués du comité syndical ainsi qu'aux communes et EPCI de Métropole Savoie.
- Un rapport complet présentant l'ensemble des analyses et indicateurs. Document plus technique, ce rapport a été remis aux EPCI et partenaires de l'enquête.
- Une plaquette des chiffres clés. Concise, communicante et davantage destinée aux citoyens, cette plaquette a été envoyée aux délégués du comité syndical ainsi qu'aux communes et EPCI de Métropole Savoie.

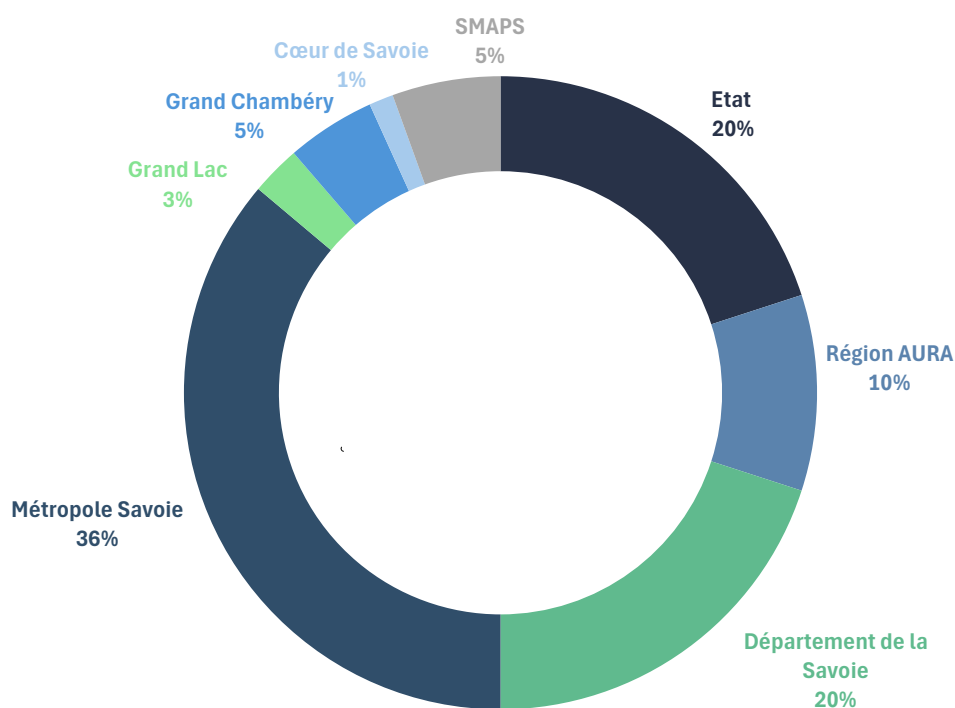
Par ailleurs, une conférence de presse a été organisée le 19 septembre 2023 afin de présenter les principaux résultats de l'enquête et les spécificités qui s'en dégagent.



Quelques chiffres clés

- ▶ 911 000 déplacements / jour
- ▶ 1^{er} motif de déplacement : le travail en semaine, les achats le samedi, les loisirs le dimanche
- ▶ Une baisse de 10% à 15% du nombre de déplacements par jour et par personne
- ▶ Avec 58% des déplacements, la voiture reste majoritaire mais sa part diminue de 11% en secteur urbain et de 6% en secteur rural
- ▶ Un taux d'occupation de la voiture faible pour aller au travail : 108 personnes transportées pour 100 voitures
- ▶ Un actif parcourt en moyenne 27 km par jour
- ▶ 27% des actifs pratiquent le télétravail
- ▶ Avec 28% des déplacements, la marche est le 2nd mode de déplacement le plus utilisé après la voiture
- ▶ 5% des déplacements sont effectués en vélo, en hausse de 3 points par rapport à 2007 ; une part significative sur Métropole Savoie qui dépasse rarement 3% en moyenne en France.
- ▶ Une part vélo de 7% pour les trajets de moins de 5 km.
- ▶ Une part modale transports en commun de 5% mais un mode de transport plébiscité par les mineurs et les jeunes de 18-24 ans.

Un engagement financier partenarial



Les études préalables à l'instauration d'une ZFE-m sur le territoire

Afin d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé publique, l'Etat a imposé en 2019 (loi d'Orientation des Mobilités) la mise en œuvre de Zones à Faibles Emissions – mobilité aux collectivités qui ne respectent pas de manière régulière des normes de la qualité de l'air, avant d'étendre cette obligation à l'ensemble des collectivités de plus de 150 000 habitants, dont l'agglomération de Chambéry (Loi Climat & Résilience, 2021).

L'agglomération de Chambéry telle que définie dans un arrêté du 22 décembre 2021 s'étend sur une partie des territoires des Communautés d'agglomération Grand Lac et Grand Chambéry ainsi que la Communauté de communes Coeur de Savoie, ces 3 intercommunalités constituant le périmètre du syndicat mixte Métropole Savoie.

Fort de ces enjeux et de la pertinence du périmètre, d'une habitude de travail et d'espace de dialogue entre les EPCI à l'échelle Métropole Savoie depuis plus de 15 ans autour des enjeux d'aménagement du territoire, le syndicat mixte Métropole Savoie s'est vu confier par les 3 EPCI et sur suggestion du Préfet de Savoie la conduite des études visant l'instauration de la ZFE sur son territoire.

La conduite des études d'instauration et de mise en œuvre de la ZFE--m s'est ainsi déroulée entre mi-2023 et mi-2025 dans le contexte spécifique d'organisation territoriale de Métropole Savoie.

Le syndicat mixte Métropole Savoie a assumé le rôle de maître d'ouvrage de ces études, en association étroite avec ses 3 EPCI. La création d'une ZFE étant une compétence communale sur le territoire de Métropole Savoie, les maires des communes du périmètre ZFE ont été étroitement associés aux études.



ZONE OUI À UN AIR PLUS SAIN

ZFE-m ?

La Zone à Faible Emission – mobilité (ZFE-m) est un périmètre à l'intérieur duquel les autorités locales réduisent ou interdisent la circulation des certains véhicules en fonction de leur niveau de pollution.

Pour cela, il est fait référence à la vignette Crit'Air qui indique la classe environnementale du véhicules, basée sur la norme Euro (émissions de polluants, motorisation).

Une dépense d'étude de **376 393 € TTC**

Un projet soutenu par l'Etat au titre du « fonds vert » 2023 et 2024 à hauteur de de **167 340 €** soit **44%** du montant des études

3 600 000 € d'aides de l'Etat au titre de la ZFEm attribués aux communes et EPCI pour financer leurs projets mobilités

Une aide du Département de la Savoie de 20 000 € pour soutenir Métropole Savoie dans la conduite de ce projet



Pour l'ensemble du projet, Métropole Savoie a été accompagné d'un groupement de bureaux d'études (Algoé / Citec Ingénieurs Conseil / ResPublica) et d'une agence de communication (Giesbert et Mandin).

En accord avec les EPCI, deux partenaires publics ont par ailleurs été sollicités pour accompagner la conduite de ce dossier spécifique :

- Le Cerema, qui a assuré une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de Métropole Savoie sur quelques sujets spécifiques,
- Atmo AURA, qui a produit une partie des études relatives à la qualité de l'air.

Le dernier comité de pilotage pour l'instauration de la ZFE-m sur le territoire s'est tenu courant mars 2025. Or, le 26 mars 2025, la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de «simplification de la vie économique» votait la suppression des ZFE-m, l'Assemblée nationale ayant ensuite adopté le projet de loi en première lecture, incluant la suppression des ZFE-m, le 17 juin 2025.

Le 20 janvier 2026, députés et sénateurs, réunis en commission mixte paritaire, se sont accordés sur une version finale du projet de loi. Le texte doit désormais être définitivement adopté par le Parlement.

Dans ce contexte, les 3 EPCI de Métropole Savoie ont fait le choix d'attendre de disposer d'une visibilité du cadre réglementaire en matière de ZFE-m avant éventuellement de poursuivre le processus d'instauration.



Métropole Savoie 2050 : Les chemins des soutenabilités

Suite à l'approbation du SCoT révisé en 2020, divers échanges politiques au sein des instances du syndicat mixte ont interrogé le caractère soutenable du modèle actuel d'organisation, d'aménagement et de développement du territoire de Métropole Savoie. Pour éclairer ces questionnements, il a été décidé d'engager une étude prospective à horizon 2050.

Une **phase de faisabilité** a été conduite au premier semestre 2024 comprenant notamment :

- ▶ Un temps de travail collectif sur les vulnérabilités, les grands déterminants des évolutions et les facteurs d'identification du territoire ;
- ▶ Quatorze entretiens, regroupant dix-neuf élus, permettant de mieux cerner les attentes et les résultats attendus.

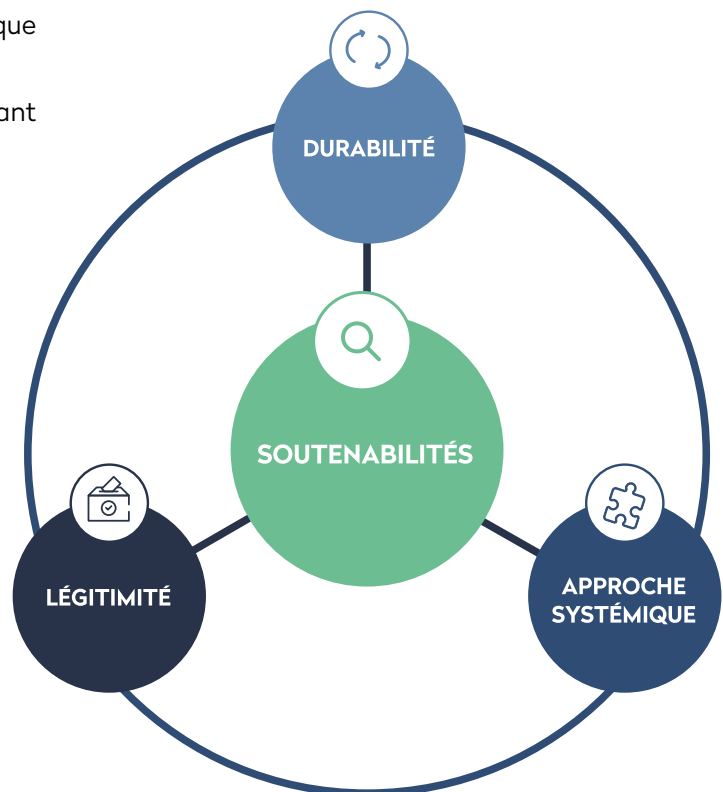
Cette phase de faisabilité a permis de faire ressortir différents enjeux et valider le choix de mener une étude prospective sous l'angle des soutenabilités, c'est-à-dire prenant appui sur 3 piliers complémentaires :

- ▶ **La durabilité** : une action publique qui répond aux défis de la transition écologique ;
- ▶ **L'approche systémique** : une action publique qui dépasse l'approche en silos ;
- ▶ **La légitimité** : une action publique favorisant l'implication citoyenne.

La **phase opérationnelle** a débuté en novembre 2024, organisée en 3 temps successifs.

Avec l'appui du CEREMA, un **diagnostic prospectif** a été élaboré. Cette phase diagnostic a alterné :

- ▶ Des temps de co-constructions avec les élus, sous forme d'ateliers de travail (sur les grandes tendances, les signaux faibles) ;
- ▶ Des temps d'échange thématiques avec des partenaires techniques, pour alimenter le diagnostic ;
- ▶ Des temps collectifs d'acculturation sur des sujets identifiés comme structurants et peu connus : vieillissement de la population, santé des forêts, ressource en eau, risques naturels.



Suite au partage du diagnostic, une **phase de scénarisation** a permis, avec l'appui d'un groupement d'étude piloté par la coopérative ACADIE, d'esquisser des futurs possibles à horizon 2050. En premier lieu, un évènement créatif (hackathon) a été organisé en avril 2025. Il a réuni une quarantaine de participants d'horizons divers (citoyens, chercheurs, techniciens, experts...) regroupés en 8 équipes. 3 scénarios sélectionnés par un jury ont été développés et mis en récits.

La dernière phase du projet consistait à élaborer un **scénario préférentiel** et à en **faciliter la déclinaison** dans des politiques et stratégies territoriales.

Différents élus du territoire, réunis en séminaire en septembre 2025, ont défini des valeurs cardinales et sélectionnés des partis-pris qui ont conduit à l'élaboration d'un scénario préférentiel appelé « scénario des soutenabilités ».



Ce scénario préférentiel est organisé autour de 5 piliers :

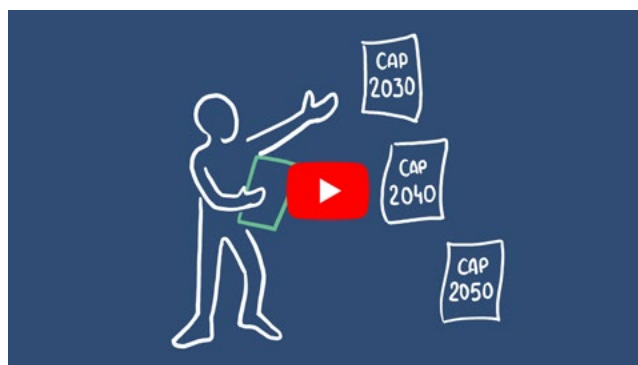
- ▶ L'action publique au cœur de la dynamique de changement ;
- ▶ Le renforcement de la participation citoyenne, selon des modalités différenciées ;
- ▶ Les attachements territoriaux (cadre de vie, économie diversifiée, racines historiques...) comme point de départ ;
- ▶ La santé globale comme cap principal à horizon 2050 ;
- ▶ L'introduction de limites, selon un plancher social à respecter pour tous et un plafond environnemental à ne pas dépasser.

À l'instar des autres scénarios, ce « chemin des soutenabilités » a été développé et mis en récit. Des métriques (indicateurs) ont été sélectionnés pour permettre de lui adjoindre un dispositif d'observation et d'aide à la décision.

Un travail spécifique auprès de différents acteurs porteurs de stratégies et politiques territoriales (Département, EPCI, syndicats mixtes...) est en cours de réalisation (2nd semestre 2026) pour faciliter et préparer la déclinaison de ce scénario préférentiel.

Afin d'en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre d'acteurs, notamment d'élus, les scénarios ont été synthétisés sous forme de capsules vidéos.

Visionner les vidéos



Les communs fonciers

Le syndicat mixte a noué un partenariat en 2024 avec la Chaire « VALCOM – valoriser les communs fonciers » visant à identifier les communs fonciers présents sur le territoire de Métropole Savoie.

L'objectif principal de la Chaire VALCOM porte sur la construction des politiques publiques et de l'avenir territorial avec les communs fonciers. En effet, les travaux déjà engagés montrent que ces communs comptent encore dans le monde rural et constituent des réponses pertinentes aux problématiques territoriales actuelles, par exemple la préservation des ressources, la cohésion sociale, la qualité de vie, ... Ce constat a amené les porteurs de projet vers une chaire scientifique afin d'accompagner puissamment et dans la durée le mouvement de résurgence des communs et l'engouement des formes collectives, collaboratives ou partagées en voie d'émergence.

L'analyse des données et les visites de terrain ont mis en exergue que le bien collectif le plus dynamique sur le périmètre de Métropole Savoie est le four banal. Celui-ci est un élément du patrimoine bâti local autour duquel un usage collectif demeure à travers la cuisson du pain, l'organisation de fête et de temps de convivialité. Ainsi, les fours sont vecteurs de cohésion sociale et d'animation locale. Sur Métropole Savoie, 190 fours sont identifiés dont l'essentiel est majoritairement en état d'usage.

Parmi les communs fonciers, figurent également sur le territoire de Métropole Savoie des chapelles et du petit patrimoine hydraulique tel que des lavoirs fontaines et bassins.



Chaire VALCOM

La Chaire VALCOM est pluridisciplinaire et partenariale co-dirigée par Jean-François Joye, Professeur de droit public – Juriste et Olivier Chavanon, Maître de conférences – Sociologue. Tous deux dépendent du Centre de recherche en droit Antoine Favre de l'Université Savoie Mont Blanc. La Fondation USMB porte conjointement avec le laboratoire cette Chaire. Elle a pour principe de mener ses travaux selon une collaboration étroite entre les chercheurs et leurs partenaires (collectivités, entreprises privées, habitants, ...) pour que chacun puisse participer à définir un langage commun, les questions de recherche, voire même la collecte de données.



L'OBSERVATOIRE DE MÉTROPOLE SAVOIE



Le syndicat mixte exploite un certain nombre de données afin de favoriser une lecture objective du territoire et de ses évolutions. Les analyses qui en découlent contribuent à interpréter collectivement les enjeux et phénomènes à l'œuvre sur le périmètre de Métropole Savoie.

L'Occupation du Sol : un outil de mesure des évolutions de la consommation de foncier

Métropole Savoie a développé un outil de référence pour mieux comprendre l'organisation spatiale de son territoire : l'Occupation des sols (OcS). Celui-ci permet une cartographie fine et homogène des différents types d'occupation – espaces urbains, agricoles, naturels ou forestiers – selon une nomenclature détaillée de 32 postes, rassemblés en 15 catégories comme illustrés ci-dessous :



Espace artificialisé

Espace urbaine mixte, à dominante habitat
Equipements
A dominante économique
Réseau structurant



Espace agricole

Culture permanente
Culture annuelle
Espace ouvert
Aquaculture



Espace naturel

Espace forestier
Espace naturel ouvert
Espace naturel en milieu urbain



Surface en eau

Plan d'eau
Cours d'eau

Le foncier est une ressource précieuse, support de l'urbanisation, de l'activité économique mais aussi de la préservation des espaces naturels et agricoles. Il doit être utilisé de manière équilibrée, en tenant compte des enjeux de développement, de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique. Dès 2005, les élus de Métropole Savoie ont affirmé leur volonté de promouvoir une gestion économe de l'espace. Cette ambition s'est traduite dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire. Pour suivre au mieux cette ambition, et son impact concret sur la consommation foncière, Métropole Savoie a développé son propre outil d'Occupation des Sols.

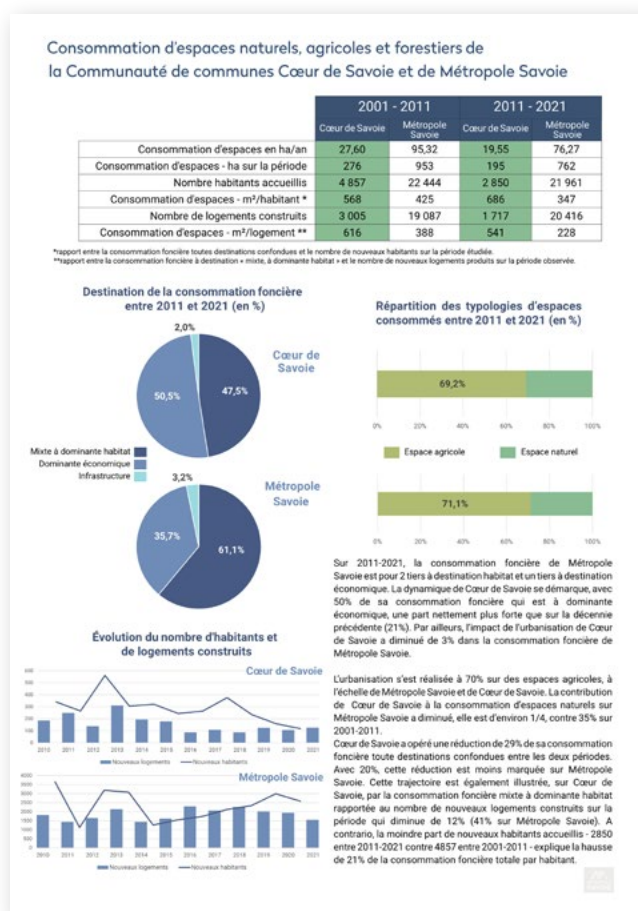
L'OcS est élaborée à partir de données produites par Métropole Savoie et ses partenaires :

- ▶ l'IGN pour les bâtis, les routes et la végétation
- ▶ la DDT73 pour le foncier économique
- ▶ le Registre Parcellaire Graphique pour une partie des espaces agricoles
- ▶ la SEA 73 pour les zones pastorales
- ▶ OpenStreetMap en complément.

L'OcS couvre l'ensemble des 120 000 hectares du périmètre de Métropole Savoie. Grâce à une échelle de restitution au 1/2 000ème, elle permet une lecture précise des formes d'occupation des sols. Ce référentiel est mis à jour tous les trois ans (depuis 2013), garantissant une vision actualisée et pertinente de l'évolution du territoire.

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, les collectivités dotées d'un document d'urbanisme (tel que prévu par l'article L2231-1 du CGCT) doivent produire tous les 3 ans un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols, dont le premier devait être réalisé 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi. Pour la période 2021-2031, c'est la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui doit être suivie.

Fort de son outil d'observation de l'occupation des sols sur 5 millésimes (2001, 2013, 2016, 2019 et 2022), Métropole Savoie a soutenu les 41 communes de Cœur de Savoie, en réalisant pour chacune d'elles un rapport triennal doté d'indicateurs évalués à différentes échelles géographiques (commune, armature du SCoT, EPCI et Métropole Savoie) et selon deux échelles temporelles, pour objectiver la trajectoire de consommation foncière réalisée à l'échelle communale. Métropole Savoie a également remis à Grand Lac et Grand Chambéry, les différentes données et indicateurs, pour contribuer à la réalisation de leurs rapports.



Extrait d'un rapport triennal communal - page représentant les indicateurs à l'échelle de Cœur de Savoie et Métropole Savoie - 2024

Les rapports triennaux remis aux communes de Cœur de Savoie se composent de :

- 5 pages
- 16 indicateurs
- 4 échelles de présentation des indicateurs (Métropole Savoie, Cœur de Savoie, niveau d'armature territoriale, commune)

L'ensemble des données fait l'objet d'un Atlas des ZAE propre à chacun des EPCI, renforçant ainsi la connaissance fine des parcs d'activités du territoire pour accompagner les enjeux de requalification, restructuration et de réhabilitation de ces espaces économiques.



Des données au service d'une analyse transversale du territoire

Avec une première édition en 2024, à l'occasion du lancement du Grand Format Métropole Savoie, le portrait territorial publié annuellement rassemble des données, analyses et éclairages prospectifs en lien avec l'expertise portée par le syndicat en matière d'aménagement du territoire. Il se veut être une invitation à regarder le territoire autrement.

Alors que le portrait 2024 proposait des données principalement socio-économiques mises en exergue avec un point de vue construit à partir de l'armature territoriale du SCoT, le portrait 2025, (réalisé avec le concours d'AGATE) s'est étoffé d'indicateurs socio-économiques mais également relatifs aux dynamiques climatiques et à la sobriété foncière.

Un portrait territorial c'est :

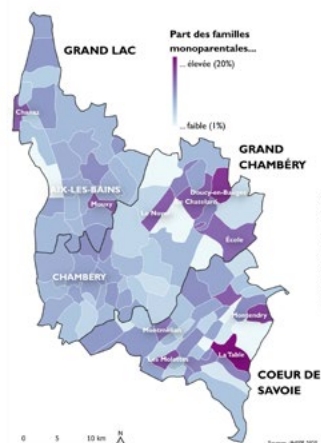
- **58 indicateurs** en moyenne
- **4 à 6 échelles de présentation des indicateurs** : Métropole Savoie, 3 niveaux d'armature territoriale, Communes, Département

Les dynamiques de population

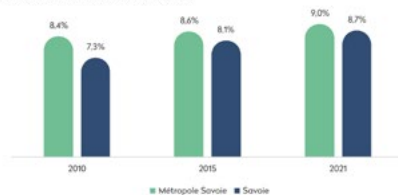
Environ un ménage sur dix est une famille monoparentale

Une inégale répartition des familles monoparentales

- Indicateur de fragilité sociale, la part des familles monoparentales est en légère progression depuis 2010.
- Une part de familles monoparentales proche de la moyenne savoyarde.
- Une part plus élevée dans l'axe métropolitain (9,2 %) et les pôles (9,4 %) que dans les communes rurales (7,7 %).



Part des familles monoparentales parmi les ménages



Source : RP 2021 - INSEE





METROPOLE SAVOIE

MÉTROPOLE SAVOIE

Bâtiment Évolution
25 rue Jean Pellerin
73000 Chambéry
04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com
www.metropole-savoie.com